

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NIMES - 3003 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 01/07/2024 - B2024/008705 - 1998 B 00039 - 415 154 095 - A.L CONSTRUCTIONS

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*06

Désignation de l'entreprise		AL CONSTRUCTION		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		321 chemin du MAZET		30129 REDESSAN		
SIRET		41515409500012				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le		
				31122023		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012		
	{ Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	12 586	030	12 586	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	12 586	048	12 586	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 917	052	3 917
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	10 800	070	10 800	
		{ Autres* (3)	072	2 069	074	2 069
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	143 632	086	143 632	
	Charges constatées d'avance *	092	277	094	277	
	Total II	096	160 696	098	160 696	
	Total général (I + II)	110	173 281	112	12 586	160 696
PASSIF					Exercice N NET	
					I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 622			
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126	762			
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	100 160			
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136	3 224			
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
	Total I	142	111 769			
Provisions pour risques et charges Total II					154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	12 179			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 2 080)	172	3 121			
	Comptes courants d'associés	173	33 627			
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176	48 927			
Total général (I + II + III)					180	
					160 696	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

" certifié conforme à l'originale " 

AL CONSTRUCTION

SARL au capital de 7 620,00 euros

Siège social : 321 chemin du MAZET 30129 REDESSAN

RCS n°415154095- RCS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le 01 juin 2024, les associés de la société AL CONSTRUCTION se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, à 09 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve cette documentation, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 3 224,19 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'Article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de 3 224,19 Euros de l'exercice formant un résultat affectable de 3 224,19 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 3 224,19 Euros ;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société, au cours du ou des exercices précédents.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

Associés approuvent les rémunérations versées au titre de l'exercice et composées comme suit :

Al

- Pour MR ALMODOVAR LOUIS, une rémunération brute et fixe de 10 000,00 Euros.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales obligatoires et facultatives de MR ALMODOVAR LOUIS, liées à la fonction de Gérant.

La société a pris à sa charge la CSG déductible et la CSG non déductible, liées à la fonction de Gérant.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 01/06/2024.

Signature de la Gérance :

MR ALMODOVAR LOUIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ALMODOVAR', is written over a large, empty rectangular box. The signature is fluid and stylized.